

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N° : 2021-24

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur le passage de Normandie Equine Vallée à la nouvelle nomenclature comptable M57

Réunion du 9 décembre 2021

Réunis le 9 décembre 2021 à 18h30, sous la présidence de Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie DE GIBON, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Patrick JEANNENEZ et Serge TOUGARD.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI et Messieurs Xavier CHARLES, David FONTAINE et Emmanuel PORCQ.

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

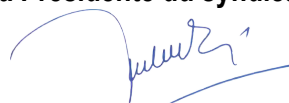
CONSIDERANT que le syndicat mixte souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1- Autorise à l'unanimité le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de Normandie Equine Vallée pour passer de la M71 à la M57 ;

2- Autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE